



L'ACTUALITÉ

APPRENTISSAGE : LA CAPEB N'ADMET PAS LE DIKTAT DE LA FFB !

La CAPEB refuse que les entreprises artisanales du bâtiment ne puissent plus assurer leur rôle historique en matière d'apprentissage et présente un projet d'accord aux partenaires sociaux pour pérenniser et dynamiser un apprentissage de qualité pour l'avenir du bâtiment, des jeunes et des entreprises.

“
La CAPEB propose un plan opérationnel assurant la continuité des services rendus aux entreprises et aux apprentis.”

40 000
apprentis

sont formés aujourd'hui par les 78 CFA du CCCA-BTP, soit 60 % des apprentis du BTP.

L'expérience a montré, lors de la constitution de l'OPCO de la Construction, que la FFB a décidé d'user et d'abuser des aberrations issues de la dernière mesure de la représentativité patronale, pour imposer ses vues dans les négociations sur la formation professionnelle. Pourquoi aberrations ? Parce que les règles de la représentativité patronale conduisent à supprimer la possibilité pour la CAPEB, majoritaire en termes d'entreprises dans un secteur et à moins de 1% du droit d'opposition de la branche TPE, de pouvoir concrètement représenter celle-ci, en l'espèce les moins de 11 salariés. Au surplus, ces règles permettent, dans un secteur de plus de 1 million de salariés, une gestion monopolistique de la FFB sur le système de formation professionnelle.

Ainsi, après avoir formaté un OPCO selon sa volonté d'hégémonie, elle recommence aujourd'hui à vouloir dessiner le nouveau paysage de l'apprentissage au bénéfice des grandes entreprises, sans discussion, sans compromis, sans recherche d'équilibre et encore moins concertation !

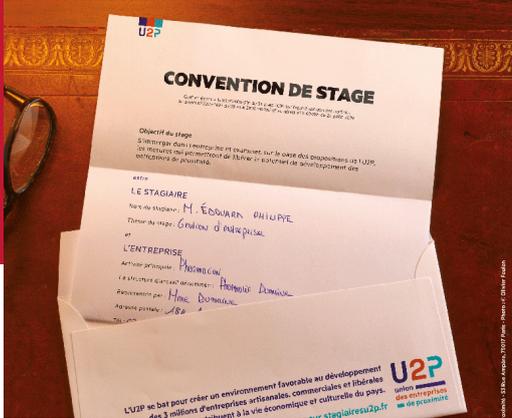
Le projet que la FFB cherche à imposer aux partenaires sociaux du BTP ne fait pas une seule référence aux besoins des entreprises, ni au développement de la qualification, ni à l'insertion des jeunes dans les entreprises, et s'en tient uniquement à une technicité extrêmement pointue. Ce texte se traduit ni plus ni

moins par un hold-up, au profit des plus grandes entreprises, des moyens dont disposent aujourd'hui les entreprises artisanales pour former des apprentis et donc pour assurer la pérennité des métiers et du secteur. Une hypothèse inadmissible que la CAPEB refuse.

C'est pourquoi la CAPEB a choisi de passer à l'offensive et a décidé de proposer son propre projet aux partenaires sociaux du BTP. Elle entend, par ce projet, pérenniser la politique spécifique de l'apprentissage dans notre secteur ainsi que son financement qui a été mis en place dans plusieurs accords paritaires nationaux.

À cette fin, la CAPEB propose de continuer à impulser et à mettre en œuvre la politique d'apprentissage des partenaires sociaux dans nos métiers du Bâtiment, au sens du développement, de l'animation et du financement. Pour cela, notre secteur a besoin d'un outil dédié à cette mission.

Dans cette configuration, le CCCA-BTP deviendrait une agence d'appui à tous les CFA et prendrait le nom de « Bâtiment Avenir Apprentissage » (B2A). Ses missions consisteraient à promouvoir les métiers et l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles, à animer l'innovation pédagogique, à assurer l'ingénierie et la production de certifications professionnelles pour le compte des Commission nationale pour l'emploi, et à encourager la mobilité européenne et l'internationalisation des parcours.



SOCIAL

→ CANICULE : LA CAPEB ET LE MINISTRE DENORMANDIE SENSIBILISENT LES ENTREPRISES

Face à la canicule, Julien Denormandie, ministre de la ville et du logement s'est joint à la mobilisation de la CAPEB pour s'assurer que les artisans et leurs salariés du bâtiment soient pleinement vigilants sur les mesures à prendre.

Dans un communiqué de presse commun, ils ont appelé à la vigilance de tous et rappelé les mesures à prendre au plus vite dès que la température dépasse 30°. Il faut bien sûr que les employeurs suivent quotidiennement la météo et les bulletins d'alerte et prennent leurs dispositions pour permettre à chacun de s'hydrater suffisamment (3 l d'eau fraîche



par jour et par personne), pour aménager les horaires de travail afin de profiter des heures les moins chaudes de la journée. En période de canicule, il faut également assurer des pauses, limiter le travail très physique et utiliser les équipements d'aide aux manutentions, sans oublier tenues allégées, crème solaire, chapeau, etc. L'IRIS-ST rappelle toutes les consignes de prévention à prendre tant sur son site que dans son mémo « les conditions climatiques particulières ». Ne pas hésiter à les consulter !

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

COMMUNICATION

L'U2P LANCE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

L'U2P interpelle le Gouvernement sur les réalités des entreprises de proximité et les mesures qu'il devrait prendre pour libérer leur potentiel de développement.

L'U2P a lancé, le 26 juin, une campagne de communication nationale dans la presse écrite nationale et régionale et sur les réseaux sociaux. Son objectif est également de renforcer la visibilité de l'U2P auprès de tous : organisations membres et affiliées, chefs d'entreprises artisanales, commerciales et libérales. L'idée principale consiste à adresser un courrier au Premier ministre et à plusieurs membres du Gouvernement pour leur proposer de suivre un stage dans une entreprise de proximité afin de mieux percevoir l'intérêt des mesures que l'U2P propose pour libérer les entreprises de leurs contraintes et leur permettre de se développer.

Ainsi, le Président de l'Assemblée nationale a été invité à faire un stage dans une entreprise de proximité pour lui permettre de vérifier le bien fondé des propositions de l'U2P visant à supprimer les distorsions de concurrence.

Même chose pour Muriel Pénicaud dont l'attention est attirée sur le travail détaché.

Le Ministre des Comptes publics sera invité, lui, à vérifier la nécessité de limiter dans le temps l'exercice d'une activité sous le régime de la micro-entreprise.

Le Ministre de l'Education Nationale pourra toucher du doigt l'intérêt des mesures suggérées par l'U2P qui permettront de réconcilier l'école et l'entreprise et de promouvoir l'apprentissage et la professionnalisation dans les écoles.

Agnès Pannier-Runacher (Bercy) a été conviée à un stage en entreprise pour mesurer l'intérêt de pérenniser les dispositifs de type primes défiscalisées et désocialisées pour les petites entreprises.

Agnès Buzyn (Santé) a été interpellée de la même façon sur la spécificité des indépendants dans le cadre de la réforme des retraites.

Enfin, le Ministre de l'Economie sera saisi sur l'allègement des charges sur les salaires.

Certains de ces thèmes feront également l'objet d'une annonce dans la presse nationale et régionale.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

→ AMIANTE : LA CAPEB DIFFUSE UN MODE D'EMPLOI DES MESURES DE PRÉVENTION

La Direction Générale du Travail a fait de l'amiante l'une de ses priorités pour l'année 2019. Ainsi, quelques 20 000 interventions de l'inspection du travail sont prévues sur ce sujet cette année : visites des chantiers de retrait, intervention au siège des entreprises, contrôle des plans de retrait et des modes opératoires. Ces contrôles se multiplient. Dans plusieurs régions, les CAPEB nous ont alertés sur le fait que les DIRECCTE envoient des courriers aux entreprises leur demandant si elles ont pris des mesures de prévention concernant l'amiante et lesquelles. Les couvreurs, plombiers et chauffagistes semblent particulièrement ciblés par l'administration. Parallèlement, la Jurisprudence a évolué et le préjudice d'anxiété lié à l'amiante, qui était réservé jusqu'ici aux salariés bénéficiaires de

l'allocation de cessation anticipée d'activité, est maintenant accessible à tous les salariés exposés, ouvrant ainsi la porte à de possibles contentieux. Ce contexte a conduit la CAPEB à mettre au point un guide « Actions de prévention amiante » qui se veut être un mode d'emploi pour accompagner les entreprises et les aider à satisfaire à leurs obligations. Ce document est disponible gratuitement sur ARTUR. Nous vous invitons à le faire connaître et à le diffuser largement auprès des adhérents, sans attendre une mise en page plus esthétique à laquelle nous travaillons. Il est très important que les artisans soient bien informés de leurs obligations et qu'ils ne puissent pas être pris en défaut par l'administration.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

MÉTIERS

→ NUMÉRIQUE : LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA CAPEB S'EST RÉUNI

Le groupe Numérique mis en place par la Confédération pour suivre les travaux du PTNB, désormais remplacé par le Plan BIM 2022, s'est réuni le 21 juin.

Après une information sur les diverses rencontres qui ont eu lieu, notamment avec des éditeurs qui offrent des solutions BIM, le groupe a abordé les questions de communication : les pages facebook BIM, les valises de sensibilisation du PTNB, l'éventuelle constitution d'un groupe référent BIM au sein du Réseau CAPEB. Précisons ici que les valises de sensibilisation sont disponibles sur un site

internet dédié où sont stockées des vidéos de témoignages, des fiches pratiques et des infographies sur des points précis de la maquette numérique.

Le groupe de travail a ensuite fait un point sur les actions envisagées par le Plan BIM 2022 et sur l'implication de la CAPEB dans ces actions.

Un état d'avancement a également été fait concernant la plateforme Kroqi.

Recensant les actions conduites au sein du Réseau, le groupe s'est particulièrement intéressé au Club BIM 87 mis en place par la CAPEB de ce département.



1,2

**MILLIARD D'EUROS, C'EST
LE COÛT ANNUEL DES CANCERS
PROFESSIONNELS**

SOCIAL

→ LA BRANCHE AT/MP CHERCHE À PRÉVENIR LES RISQUES DE CANCERS PROFESSIONNELS

Quand on sait que le nombre de cancers reconnus d'origine professionnelle a été multiplié par 3,6 en 20 ans et qu'il a progressé de 12,2 % rien qu'en 2017, on comprend mieux pourquoi la branche AT/MP a décidé d'agir pour améliorer la prévention et soutenir les entreprises dans leurs efforts. La branche dispose de 85 millions d'euros sur la période 2018-2022 pour renforcer la prévention dans les entreprises et bénéficiera d'un complément de 15 millions d'euros pour financer les équipements des entreprises et leurs

actions de formation. Les risques chimiques seront prioritaires et un effort particulier sera fait pour mieux informer les entreprises à la fois de la nature des risques et en même temps des mesures qu'il faut prendre pour les éviter. Plus généralement, des fiches ont été conçues par l'Assurance maladie et mises en ligne pour aider les chefs d'entreprise à identifier les différents risques et à utiliser des produits moins nocifs en substitution de produits cancérigènes. Enfin, il faut le rappeler les petites entreprises (moins de 50 salariés) peuvent demander à bénéficier

d'aides financières pour couvrir leurs achats d'équipements de protection. Ainsi, l'assurance maladie a financé chaque année de 2015 à 2018 26 millions d'euros pour aider 4200 entreprises à acquérir des équipements de protection. Cette année, l'assurance maladie expérimente la détection plus précoce des cancers professionnels en demandant à des médecins conseil de réaliser des contrôles médicaux auprès des populations à risque : des hommes (96 %) ouvriers (80 %) ayant travaillé dans la métallurgie, le BTP, l'industrie chimique et le bois.

LOBBYING

→ PROJET DE LOI ENERGIE CLIMAT : LES PASSOIRS THERMIQUES DANS LA LIGNE DE MIRE

Dans le cadre du projet de loi Energie Climat, les députés ont examiné un amendement visant à interdire la location des passoires thermiques. Autrement dit, à obliger les propriétaires à faire des travaux s'ils veulent continuer à louer leur bien. Ainsi, l'idée de travaux obligatoires à la vie dure. Elle revient périodiquement par la porte ou par la fenêtre... La CAPEB s'y est toujours opposée pour plusieurs raisons : d'abord, l'expérience montre qu'une obligation est trop souvent contournée. Ensuite, le risque est grand de bloquer le marché locatif avec des propriétaires qui préfèrent ne pas louer leur bien plutôt que de le rénover. Enfin, si les travaux sont obligatoires, ils ne feront plus l'objet d'une incitation fiscale, et en conséquence, nombre de particuliers ne feront plus faire de travaux ou bien auront recours au travail non déclaré pour diminuer le coût de leurs travaux.

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**



→ EBC A TENU SON CONGRÈS ANNUEL EN FIN DE SEMAINE DERNIÈRE

Le Congrès annuel d'EBC avait lieu jeudi et vendredi derniers à Rome.

Avant ce congrès, le Conseil d'administration d'EBC a précisé la position qu'EBC doit défendre concernant les marchés publics et concernant les retards de paiement. Deux représentantes de l'organisation italienne Green Building Council ont apporté leur éclairage sur les bâtiments durables, l'économie circulaire et la numérisation pour la rénovation énergétique.

Une bonne pratique italienne a par ailleurs été présentée concernant « l'économie partagée ». Ensuite, un intervenant de l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est intervenu pour évoquer la campagne européenne sur les substances dangereuses.

Enfin, il a été question des initiatives communes avec les principaux acteurs de la construction en Europe sur la normalisation, l'économie circulaire, la construction en 2020 et le numérique.

Pour finir, un état des lieux a été fait de l'action conduite par EBC en ce qui concerne la coordination des systèmes de sécurité sociale d'une part et les tachygraphes et temps de conduite d'autre part.

Le lendemain, l'assemblée générale a adopté le rapport d'activité annuel d'EBC ainsi que ses comptes.



Le congrès clôturait ces deux jours. Il était consacré à l'amélioration de l'accès des PME du bâtiment aux marchés publics.

L'objectif était de voir comment il serait possible de lever les obstacles identifiés aujourd'hui afin de permettre aux petites entreprises de la construction de jouer un rôle plus important sur ces marchés et donc de conforter leur poids.

Une attention particulière a été portée à la mise en oeuvre de la directive européenne sur les marchés publics dans le but de comparer les meilleures pratiques et de signaler d'éventuelles interprétations et/ou applications erronées de la directive dans les différents États membres.

45%

**C'EST LA PART DES PME DU BÂTIMENT
DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ
PAR LES MARCHÉS PUBLICS EN EUROPE.**

RÉSEAU

→ LA VIE DU RÉSEAU EN CETTE FIN JUIN 2019

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE L'OCCITANIE SE SONT RÉUNIS

C'était une première : presque tous les Secrétaires généraux des CAPEB départementales de l'Occitanie se sont retrouvés mardi et mercredi dernier pour échanger sur leurs actualités et leurs pratiques. Une réunion constructive et conviviale à laquelle la Confédération a été associée le deuxième jour.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS L'ORNE

La CAPEB de l'Orne est désormais présidée par Bruno Balloche, plombier chauffagiste à Mortrée (61), artisan de 46 ans, travaillant seul et installé à son compte depuis janvier 2000. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Réseau.



→ RÉUNION DES REPRÉSENTANTS CAPEB AU SEIN DES CAISSES CONGÉS

Pour la première fois, les représentants de la CAPEB dans les Caisses de congés payés ont été réunis à la Confédération mercredi dernier.

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Repon et visait à expliciter le positionnement de la CAPEB à l'égard de l'UCF et des Caisses mais également à échanger sur le sujet et surtout à envisager la suite qu'il convient de donner à la présentation des 6 axes de propositions faite par la CAPEB. Rappelons que, lors de la réunion du Conseil d'administration de l'UCF de mars, la CAPEB avait fait une déclaration demandant en premier lieu la mise en place d'une cotisation unique tant pour les congés payés que pour le chômage intempéries en préservant un système d'exonération actuel.

La demande de la CAPEB portait également sur la création d'une caisse unique pour abaisser les coûts de gestion sans porter préjudice au service rendu aux entreprises. Le Président de la CAPEB Haute Vienne avait



saisi sa députée à ce sujet, laquelle a posé une question écrite à la Ministre du Travail dont nous attendons toujours la réponse.

Dans le même esprit, la CAPEB demande que soit mis en place un système d'information unique et performant.

Enfin, elle demande une gouvernance partagée et équilibrée entre les différentes organisations professionnelles et une vraie neutralité des caisses avec une séparation totale des moyens humains, matériels et immobiliers avec des organisations professionnelles quelles qu'elles soient.

Pour finir, la CAPEB demande que les cartes d'identification BTP soient mieux gérées et contrôlées afin d'être réellement efficaces pour lutter contre les dérives du travail détaché.

BERCY

La CAPEB a été reçue à Bercy jeudi dernier au sujet du GNR en même temps que la FFB et la FNTP. À cette occasion, la CAPEB a demandé que la suppression de l'avantage fiscal dont bénéficient les entreprises artisanales du bâtiment ne soit en aucun cas brutale car le GNR est le carburant utilisé pour les engins de chantier et qu'il n'existe, aujourd'hui, aucune alternative, ces engins n'étant pas disponibles dans une autre motorisation. La CAPEB a également fait part de sa désapprobation quant au caractère inéquitable de cette mesure qui ne s'appliquerait pas au secteur agricole et a demandé que soit maintenue la couleur différencié du GNR afin de limiter les risques de vol de carburant sur les chantiers. Le dossier devrait être désormais repris par le Premier ministre lui-même. À suivre donc.

CHAMBRES DE MÉTIERS

Cette semaine avait lieu l'assemblée générale de l'APCMA et, comme à l'accoutumée, la CAPEB a réuni ses représentants au préalable afin d'échanger avec eux sur les points à l'ordre du jour et sur le positionnement de la CAPEB à leur égard. Cette réunion CAPEB a été suivie d'une autre réunissant l'ensemble des présidents de CMA de l'U2P.

PARTENARIATS

Patrick Liébus a rencontré mercredi les responsables de Nicoll, l'un des leaders européens des produits en matériaux



de synthèse pour le BTP et avec lequel la CAPEB a signé un partenariat. Il s'agissait de faire le point sur ce partenariat qui porte essentiellement sur le développement de la formation des artisans du Bâtiment et sur la promotion de la qualification RGE ECO Artisan®. Par ailleurs, le Président a accueilli jeudi l'ensemble des grands partenaires des JC 2019 pour les remercier de leur soutien et les encourager à continuer à accompagner la CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment dans leurs manifestations annuelles.

FNADE

Jeudi, le Président de la CAPEB était invité par la FNADE à intervenir au sein d'une table ronde sur la gestion des déchets dans l'artisanat du bâtiment. Un sujet commun puisque la CAPEB a signé le 15 janvier dernier une convention avec la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et la Fédération des Entreprises de Recyclage, au travers de sa Filière BTP (FEDEREC BTP) dans le but de développer la charte « Artisan Engagé Déchets » qu'elle a élaborée.

RÉSEAU

Le Président confédéral s'est rendu mardi à la CAPEB Normandie et avait prévu de terminer cette semaine dans sa région en participant à la première assemblée générale de la CAPEB Rhône et Grand Lyon dans sa nouvelle configuration.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

B2A aurait également pour mission de former les tuteurs, les maîtres d'apprentissage et les personnels de tous les CFA formant aux métiers du bâtiment. Enfin, cette nouvelle agence piloterait les appels à projets au profit de tous ces CFA et répondrait à leurs propositions d'expérimentations. Il s'agit également de renforcer l'organisation en réseau des actuels BTP CFA et de leur permettre d'adapter leur offre de services aux entreprises du

bâtiment dans le nouveau cadre légal défini, et de pérenniser leur action en faveur du développement de l'apprentissage au sein des branches du bâtiment. La création d'une tête de réseau dénommée « Bâtiment CFA France » viendrait soutenir leurs efforts pour développer des services communs et leur permettre de renforcer ensemble leurs performances et offre de services aux entreprises et aux apprentis.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019